

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais qui se tenait le 2 octobre 2013 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la municipalité de La Bostonnais à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, en la présence de la conseillère Ginette Dallaire, des conseillers Philippe Huart, Clermont Ricard et Louis Godin. L'absence du conseiller Jean-Paul Muir était motivée. La directrice générale Josée Cloutier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès verbal du 10 septembre 2013

4. Correspondances

4.1 Ville de Lac-Mégantic

5. Affaires découlant

6. Affaires nouvelles

6.1 Demande dérogation mineure lot 23-7

6.2 Formation directrice générale

6.3 Transport adapté

6.4 Guignolée

6.5 Appui pour un amendement législatif en matière de relation de travail dans le domaine de la construction

6.6 Paroisse Saint-Martin-de-Tours

6.7 Condoléances M. Réjean Lethiecq

7. Trésorerie

7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de septembre 2013

7.2 États financiers du mois de septembre 2013

7.3 Rapport des taxes

8. Permis de construction de septembre 2013

9. Rapport des comités

10. Période de questions

11. Tour de table des conseillers

12. Clôture de l'assemblée

13. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

La Mairesse Chantal St-Louis souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition du conseiller Philippe Huart et secondée par le conseiller Clermont Ricard.

2013-10-01

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Philippe Huart et secondé par le conseiller Louis Godin.

2013-10-02

3. Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2013.

L'adoption des procès-verbaux est proposée par le conseiller Louis Godin et secondée par le conseiller Philippe Huart.

4. Correspondance

4.1 Ville de Lac-Mégantic

La mairesse Colette Roy Laroche nous remercie de notre témoignage de solidarité et de sympathie par l'adoption d'une résolution que nous avons faite au ministre des Transports afin d'accroître les normes de sécurité des wagons transportant des matières dangereuses.

5. Affaires découlant

6. Affaires nouvelles

2013-10-03

6.1 Demande dérogation mineure

CONSIDÉRANT QU'UN citoyen a formulé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse de la demande et ont formulé des recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les avis requis ont été affichés aux endroits prévus par la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'aucune objection n'a été soulevée en rapport avec la demande;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été formulée en conformité avec la réglementation, que les frais ont été acquittés et que tous les documents requis ont été déposés dans les délais prévus;

EN CONSÉQUENCE IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

APPUYÉ PAR : Le conseiller Philippe Huart

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil accepte les recommandations formulées par les membres du comité de consultation d'urbanisme relativement à la dérogation mineure sur le lot 23-7 soit d'acceptées la superficie minimale du terrain a 1500 m² au lieu de 3000 m² comme le demande le règlement de lotissement article 3.2.2.

2013-10-04

6.2 Formation directrice générale

CONSIDÉRANT QU'IL est important que la directrice générale soit formée pour favoriser l'amélioration des pratiques de gestion des ressources humaines dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est donnée par Emploi-Québec pour le secteur public;

EN CONSÉQUENCE IL EST,

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale Mme Josée Cloutier à assister à cette séance de formation devant être tenue le 22 octobre 2013 à l'Auberge des Gouverneurs à Shawinigan que les frais d'inscription au montant de 50 \$ taxes incluses et que les frais inhérents à cette séance soient acquittés par la municipalité selon la politique prévue à cet effet.

2013-10-05

6.3 Transport adapté

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation de fournir un service de transport adapté aux personnes admissibles;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été formulée par un citoyen de la municipalité de La Bostonnais;

CONSIDÉRANT QUE ce service est subventionné à 65 % par le ministère des Transports du Québec, à 20 % par la municipalité et 15 % par l'utilisateur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut faire partie du transport Autono-Bus car pour faire partie de celui-ci la municipalité doit déboursier 20 % du budget annuel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Ginette Dallaire

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal accepte de donner suite à la demande adressée par le citoyen.

Que Madame Josée Cloutier, directrice générale et madame Maryse Boisvert secrétaire trésorière soient autorisée à signer pour et au nom de la municipalité les documents de la demande.

2013-10-06

6.4 Guignolée

CONSIDÉRANT QUE l'organisme La Guignolée a déposé une demande de don à la municipalité de La Bostonnais;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais désire soutenir les familles dans le besoin durant la période des fêtes;

CONSIDÉRANT QUE certaines familles de la municipalité profitent de la générosité de cet organisme;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme La Guignolée est une organisation à but non lucratif qui aide les gens dans le besoin durant la période des fêtes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : La conseillère Ginette Dallaire

ET RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers.

Que la municipalité de La Bostonnais donne un don au montant de 100 \$ à l'organisme La Guignolée afin de la soutenir dans sa mission auprès des familles dans le besoin.

2013-10-07

6.5 Appui pour un amendement législatif en matière de relation de travail dans le domaine de la construction

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'appui de la Ville de Lévis;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais désire soutenir cette démarche et demande l'appui à l'Union des Municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Philippe Huart

APPUYÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

ET RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers.

Que la municipalité de La Bostonnais demande l'appui de l'Union des Municipalités du Québec afin de requérir du gouvernement du Québec un amendement législatif visant à inclure les municipalités au paragraphe 8 de l'article 19 de *La Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'œuvre* pour leur permettre de réaliser des travaux sur les bâtiments avec les mêmes pouvoirs en ce domaine que les commissions scolaires et les établissements publics du réseau de la santé, ainsi que demander l'appui des municipalités québécoises à cette démarche.

2013-10-08

6.6 Paroisse Saint-Martin-de-Tours

CONSIDÉRANT QUE l'organisme La Paroisse Saint-Martin de Tour a déposé une demande de don à la municipalité de La Bostonnais;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais désire soutenir la paroisse Saint-Martin-de-Tours;

CONSIDÉRANT QUE l'Église Saint-Jean-Bosco fait partie de la paroisse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Ginette Dallaire

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers.

Que la municipalité de La Bostonnais donne une contribution au montant de 100 \$ à la Paroisse Saint-Martin-de-Tours afin de la soutenir dans sa mission.

2013-10-09

6.7 Condoléances M. Réjean Lethiecq

CONSIDÉRANT QUE le décès de M. Réjean Lethiecq, père de M. Marco Lethiecq directeur général de Ville La Tuque, survenu le 18 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Philippe Huart

APPUYÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil.

Que le conseil municipal de la Bostonnais offre ses sincères condoléances à M. Marco Lethiecq, à toute sa famille et à ses proches.

7. Trésorier

2013-10-10

7.1 Adoption des dépenses de septembre 2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Philippe Huart

ET RÉSOLU majoritairement par le conseil municipal dissidence de Mme Dallaire concernant 2 numéros de chèques manquants.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles du mois de septembre 2013 telles que soumises par le personnel.

2013-10-11

7.2 Adoption des états financiers de septembre 2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des états financiers de la municipalité soumis par l'administration pour le mois de septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers reflètent la situation financière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois de septembre 2013 tel que soumis.

7.3 Rapport de taxes

Le montant total des taxes à percevoir pour les années 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 le montant est de 88 886.61 \$, toutes les taxes antérieures à 2009 ont été entièrement perçues.

2009	8.53- \$
2010	1 467.85 \$
2011	5 965.00 \$
2012	19 510.15 \$
2013	61 952.14 \$

8. Permis de construction

Pour la période de septembre, il y a eu 18 permis qui ont été émis avec une valeur de 84 800 \$ rapportant à la municipalité une somme de 255 \$.

9. Rapport des comités

10. Période de questions

La période de questions débute à 19 h 55 et se termine à 20 h 25.

11. Tour de table des conseillers

Le conseiller Philippe Huart remercie tous et chacun pour les 6 années autour de la table du conseil et il remercie particulièrement le public qui quelquefois les a ramenés dans le bon chemin. Et annonce au public qu'il ne se représente pas à l'élection générale.

Le conseiller Clermont Ricard remercie aussi à son tour le public et le conseil, il annonce à son tour qu'il ne se représente pas, mais qu'il va être présent dans la salle aux assemblées publique pour poser a son tour des questions à certaines personnes.

La conseillère Ginette Dallaire demande que soit écrite dans les minutes du procès verbal sa dissidence à l'adoption des dépenses.

12. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Philippe Huart

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 h

Chantal St-Louis, mairesse

Josée Cloutier, directrice générale